

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 16 décembre 2013 à 20 h 00.

PRÉSENTS : Marc Dubeau, maire
Bruno Guilbault, conseiller.
Mario Godbout, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller
Lucie Racine, conseillère

ABSENT : Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : UN

RÉS.NO.2013-12-254

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'il soit procédé à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du 16 décembre 2013 avec l'ordre du jour tel qu'il a été publié le 27 novembre dernier et comme requis par l'article 956 du Code municipal».

RÉS.NO.2013-12-255

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2013, séance portant uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2014, soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

RÉS.NO.2013-12-256

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014 – 2015 – 2016

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter également le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruni Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2014, ainsi que le programme triennal d'immobilisation, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, et qu'elles soient et sont adoptées telles que présentées;

QUE les activités financières présentent des revenus de l'ordre de 1 737 191\$ et des dépenses équivalentes comme suit :

REVENUS

Description	Montants (\$)	(%)
Taxes foncières et tarification	1 226 988\$	70.64
Paiement tenant lieu de taxes :		
• École	9 282\$	0.53
• Réserve de la Faune	87 865\$	5.04
Autres services rendus :		
• Location centre, etc.	25 380\$	1.47
• Autres revenus de source locale	260 500\$	15.00
Autres revenus :		
• Transfert inconditionnel	13 000\$	0.75
• Transfert conditionnel	64 176\$	3.70
Emprunt transition TVQ	50 000\$	2.87
Total des revenus	1 737 191\$	100.0

DÉPENSES

Description	Montants (\$)	(%)
Administration générale :		
• Conseil municipal	80 048\$	
• Gestion financière	208 990\$	
• Greffe	2 300\$	
• Évaluation	26 049\$	
• Autres	154 487\$	
• Sous-total	471 874\$	27.16
Sécurité publique :		
• Police	105 706\$	
• Incendie	88 000\$	
• Sécurité civile	2 700\$	
• SPCA-Charlevoix	3 014\$	
• Sous-total	199 420\$	11.48
Transport routier :		
• Voirie municipale	188 185\$	
• Déneigement des rues	196 333\$	
• Éclairage des rues	17 500\$	
• Circulation	3 500\$	
• Transport collectif	9 042\$	
• Sous-total	414 560\$	23.86
Hygiène du milieu :		
• Eau et distribution	71 620\$	
• Réseau d'égout	81 814\$	
• Matières résiduelles	132 426\$	
• Sous-total	285 860\$	16.46
Santé et bien-être (OMH)	3 000 \$	0.17
Aménagement et urbanisme	96 782\$	5.57
Loisirs et culture :		
• Aréna et patinoire	39 123\$	
• Piscine	16 700\$	
• Parc et terrain de jeux	60 930\$	
• Autres	28 623\$	
• Sous-total	145 376\$	8.37
Frais de financement :		
• Intérêts sur la dette	59 428\$	
• Remboursement du capital	223 994\$	
• Sous-total	283 422\$	16.32
Dépenses en immobilisation	32 350\$	1.86
Moins Affectations	-195 453\$	-11.25
Total des dépenses	1 737 191\$	100.0

QUE le présent budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire sur le formulaire prescrit à cet effet;

QUE soit adopté le programme triennal d'immobilisation suivant :

Interventions	2014	2015	2016	Total
Eau potable	2 240 265\$	0\$	0\$	2 240 265\$
Réfection	0\$	420 000\$	473 000\$	893 000\$
Total	2 240 265\$	420 000\$	473 000\$	3 133 665\$

QUE ces travaux d'infrastructures seront payés avec la subvention du MAMROT provenant du programme TECQ 2010-2014, soit pour un montant de 598 000\$;

QUE la contribution de base de la Municipalité pour ce programme est de 28\$ par habitant pour les 4 années du programme, cette somme représente un seuil de 42 196\$;

QUE le solde sera financé par règlements d'emprunts qui devront être soumis à l'approbation des électeurs et du ministre en temps opportun ».

RÉS.NO.2013-12-257

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2014 AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES

ATTENDU QUE la Municipalité, suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2014, soit procéder à l'imposition des différentes taxes foncières;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0.5906 \$ du 100\$ d'évaluation doit et est imposée, et elle sera prélevée pour l'année fiscale 2014 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, sauf pour la catégorie d'immeubles non résidentiels, la taxe sera au montant de 1.5906\$ du 100\$ d'évaluation ainsi que de 0.5906\$ du 100\$ d'évaluation sur les exploitations agricoles enregistrées ».

RÉS.NO.2013-12-258

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 362-2013 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRES QUE LA TAXE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC, L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter par règlement le taux des taxes et de la tarification en vertu des articles 988 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 2 décembre dernier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'un règlement portant le #362-2013 déterminant les taux de taxes, autres que la taxe foncière, ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures, la taxe « verte » ainsi que l'assainissement des eaux usées soit et est adopté tel que lu;

Que le règlement # 362-2013 fait partie de la présente résolution comme si au long reproduit. »

RÉS.NO.2013-12-259

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de fixer le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et de tarification, ainsi que sur les autres créances de la Municipalité pour l'année 2014;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt annuel de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité, et ce, pour l'exercice 2014 ».

RÉS.NO.2013-12-260

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 16 décembre 2013 à 20h06».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier